Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

ID: 001-210102471-20220512-01247202256-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES

**DELIBERATIONS** 

DEPARTEMENT DE L'AIN DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

- qui ont pris part à la délibération : 08

Séance du 12 mai.2022

01247.2022.5.6

L'an deux mil vingt DEUX, le 12 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans

Date de la convocation : 06.05.2022 le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine

VIALLET, Maire.

Date d'affichage: 13.05.2022

Présents M. VIALLET. D. JULLIARD. E. LEE. MC COUTURIER. JF JOLY. M. VUILLERMOZ.P.ECAILLE.C.GROSGURIN

<u>Absents Excusés</u>: S. JUHEN a donné pouvoir à M. VIALLET

J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à E.LEE

G.LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD

M P.ECAILLE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET /2022.5 Approbation du plan d'aménagement ONF 2020/2039

Vu la réunion de la commission chargée notamment de la forêt avec l'agent de l'ONF compétent pour les propriétés forestières de Mijoux au cours de laquelle a été présenté le plan d'aménagement et ses options, en date du 9 mai 2022,

Vu la présentation faite par le même aux nouveaux conseillers municipaux,

Considérant que le plan d'aménagement forestier proposé par l'ONF est conforme aux souhaits des élus locaux et permet un bon compromis entre exploitation de la forêt à des fins productives, préservation de la ressource à long terme et prise en compte des impératifs environnementaux, notamment de la biodiversité.

Entendu l'exposé du maire, après discussion,

E. LEE approuve le Plan d'aménagement tel qu'il est proposé+ J. GRANDCLEMENT qui a donné pouvoir à E. LEE

P. ECAILLE s'abstient

E. LEE approuve l'ilot de vieillissement sans senescence+ J. GRANDCLEMENT qui a donné pouvoir à E. LEE

P. ECAILLE s'abstient

## Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

Approuve le plan d'aménagement de la forêt communale de MIJOUX (environ 535 hectares) pour la période 2020/2039, mais sans îlot de senescence et sans îlots de vieillement

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le



ID: 001-210102471-20220512-01247202256-DE

- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre:1 (E. LEE) Abstention: 2 (P. ECAILLE+ J. GRANDCLEMENT) Pour: 6+2

M. VIALLET. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER. D. JULLIARD. C. GROGURIN S. JUHEN a donné pouvoir à M. VIALLET- G. LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD

## Délibération 01247.2022.5.6

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le:

et publication et notification

le:



Le Maire, M. WALLET